

0501

Saint-Ouen-sur-Seine, le 27/10/2025

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHE en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 01 septembre 2024.

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHE est autorisé à signer le marché de fourniture de produits d'hygiène, d'entretien et petit matériel de nettoyage au groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec l'entreprise TOP METAL pour une durée de deux ans à compter du 15 novembre 2025. Aucune reconduction n'est prévue pour ce marché.

Le montant maximum du marché est de :

- 1 333 333.33 HT / 1 600 000.00 MAD TTC pour le groupement, soit 126 186.67 HT / 151 424.00 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09464).
- 33 333.33 HT / 40 000.00 MAD pour l'Institut régional de formation et le Centre d'études arabes, soit 3 154.67 HT / 3 785.60 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09464).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE